

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Mercredi 12 octobre 2022</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 05 octobre 2022 DATE D’AFFICHAGE : 06 octobre 2022</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 16 Nombre de Conseillers votants : 18</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L’an deux mil vingt-deux, le Mercredi 12 octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

**Présents :** Monsieur Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Messieurs Yves LEBEAUPIN et Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Messieurs Gilles CHASSIER et Nicolas CITEAU, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Caroline THOBIE et Messieurs Philippe LEGENDRE et Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Delphine JOFFRAUD, Monsieur Thierry GUYON.

**Pouvoirs :** Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE a donné pouvoir à Madame Aurélie RIALANT-BESLAND et Monsieur Thierry GUYON a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT.

Madame Bernadette BROSSEAU a été élu secrétaire de séance.

### AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) POUR CAP ATLANTIQUE

Le contexte :

Dans le cadre des schémas départementaux des services aux familles, la Caisse Nationale des Allocations Familiales à travers la CAF de Loire-Atlantique et la CAF du Morbihan sollicite Cap Atlantique pour la mise en place d’une Convention Territoriale Globale (CTG).

En effet, depuis 2020, les CEJ (Contrat enfance jeunesse) des communes, ne sont pas reconduits dès lors qu’ils sont arrivés à échéance. La CTG constitue le cadre contractuel rénové par lequel la CAF souhaite formaliser son engagement avec les collectivités locales, à travers une réflexion intercommunale en prenant en compte l’ensemble des problématiques et des ressources du territoire, pour favoriser l’élaboration d’un projet de territoire, éviter la segmentation des actions, et faciliter la définition des priorités.

L’objectif pour la collectivité :

Signer une Convention territoriale globale avec ses annexes (diagnostic territorial, plan d’actions intercommunal, gouvernance, modes d’évaluation, plans d’actions communaux) avec Cap atlantique, les 15 communes de Cap atlantique, les Caisses d’allocations familiales (CAF) de Loire-Atlantique et du Morbihan.

L’enjeu opérationnel :

Avoir une approche intercommunale des problématiques qui seraient mieux traitées à ce niveau sans pour autant dessaisir le niveau communal qui reste le niveau le plus adapté à la proximité avec les bénéficiaires.

Cinq communes ont déjà signé une CTG communale sur la période du 1<sup>ER</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021. Ces CTG sont arrivées à échéance ainsi que plusieurs CEJ. L’ensemble des 15 communes et Cap atlantique doivent donc s’engager dans une convention intercommunale, proposant une mise en cohérence territoriale par un plan d’actions intercommunal, en complémentarité des actions propres à chaque commune.

La Convention territoriale globale permet de :

- ✓ Partager une vision globale et transversale
- ✓ Maintenir et développer des services aux familles du territoire
- ✓ Adapter les politiques familiales et sociales aux besoins des habitants et aux évolutions du territoire
- ✓ Avoir une meilleure connaissance des besoins territoriaux et une meilleure interconnaissance

Elle permet également de consolider les financements des CAF via « le bonus territoire », d'une valeur approximative de 1,4 M€ sur l'ensemble du territoire de la presqu'île.

L'action consiste à signer la Convention avec la Caf de Loire-Atlantique et la Caf du Morbihan et de valider ainsi ses annexes

Vu les articles L.263-1, L.223-1, L227-1a3 du code de la sécurité sociale,  
Vu le code de l'action sociale et des familles,  
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'allocations familiales (CAF),

Vu les schémas départementaux des services aux familles et de l'animation de la vie sociale,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu sa délibération n° 21.105CC – Coordination territoriale globale du 1<sup>er</sup> juillet 2021 autorisant le Président à engager la démarche d'élaboration de la convention territoriale globale,  
Vu la présentation faite en bureau communautaire non délibératif du 1<sup>er</sup> septembre 2022,  
Vu le projet de convention présentée en annexe,  
Considérant l'intérêt pour la commune et pour les familles de développer et améliorer l'offre, l'animation et l'accueil proposé aux familles.

Pièce jointe : projet de convention

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales, la convention telle qu'annexée pour une durée de cinq ans et les orientations et actions proposées en annexe et leurs modalités d'animation. Il valide le plan d'action communal annexé à la convention**

Reçu au contrôle de légalité  
le 13/10/2022  
Publié ou notifié  
le 14/10/2022  
Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD  
Maire






# Cap Atlantique

Il s'agit de...



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

La Caisse des Allocations familiales de Loire-Atlantique représentée par la présidente de son conseil d'administration, Mme Bénédicte Blouin et par sa Directrice, Mme Elisabeth Dubecq Princeteau, dûment autorisés à signer la présente convention ;

et

La Caisse des Allocations familiales du Morbihan représentée par le président de son conseil d'administration, M. Philippe Tatard et par sa Directrice, Mme Anne Bastien, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommées « les Caf », d'une part ;

Et

La Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique, représentée par son président, M. Nicolas Criaud, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

Ci-après dénommé « CAP Atlantique » ;

et

Les communes d' Assérac, représentée par M. Joseph David,  
Batz-sur-Mer, représentée par Mme Catherine Lehuédé,  
Camoël, représentée par M. Bernard Le Guen,  
Férel, représentée par M. Nicolas Rivalan,  
Guérande, représentée par M. Nicolas Criaud,  
Herbignac, représentée par Mme Christelle Chassé,  
La Baule-Escoublac, représentée par M. Franck Louvrier,  
La Turballe, représentée par M. Didier Cadro,  
Le Croisic, représentée par Mme Michèle Quellard,  
Le Pouliguen, représentée par M. Norbert Samama,  
Mesquer, représentée par M. Jean-Pierre Bernard,  
Pénestin, représentée par M. Pascal Puisay,  
Piriac-sur-Mer, représentée par M. Jean-Claude Ribault,  
Saint-Lyphard, représentée par M. Claude Bodet,  
et Saint-Molf, représentée par M. Hubert Delorme,  
dûment autorisés à signer la présente convention par délibération de leur assemblée générale respective.

Ci-après dénommées « les communes », d'autre part ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de la commune de Assérac, en date du ... figurant en annexe de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de la commune de Batz-sur-Mer, en date du ... figurant en annexe de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de la commune de Camoël, en date du ... figurant en annexe de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de la commune de Férel, en date du ... figurant en annexe de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de la commune de Guérande, en date du ... figurant en annexe de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de la commune de Herbignac, en date du ... figurant en annexe de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de la commune de La Baule, en date du ... figurant en annexe de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de la commune de La Turballe, en date du ... figurant en annexe de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de la commune du Croisic, en date du ... figurant en annexe de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de la commune du Pouliguen, en date du ... figurant en annexe de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de la commune de Mesquer, en date du ... figurant en annexe de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de la commune de Pénestin, en date du ... figurant en annexe de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de la commune de Piriac-sur-Mer, en date du ... figurant en annexe de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de la commune de Saint-Lyphard, en date du ... figurant en annexe de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de la commune de Saint-Molf, en date du ... figurant en annexe de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande – Atlantique, en date du ... figurant en annexe de la présente convention.

## SOMMAIRE

Préambule 4

Article 1 - Objet de la convention territoriale globale 6

Article 2 - Les champs d'intervention de la Caf 6

Article 3 - Les champs d'intervention des communes et de Cap Atlantique 6

Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins 7

Article 5 - Engagements des partenaires 7

Article 6 - Modalités de collaboration 8

Article 7 - Echanges de données 8

Article 8 - Communication 9

Article 9 - Evaluation 9

Article 10 - Durée de la convention 9

Article 11 - Exécution formelle de la convention 9

Article 12 - La fin de la convention 9

*Résiliation de plein droit avec mise en demeure 9*

*Résiliation de plein droit sans mise en demeure 10*

*Résiliation par consentement mutuel 10*

*Effets de la résiliation 10*

Article 13 - Les recours 10

*Recours contentieux 10*

Article 14 - Confidentialité 10

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire avec les éléments suivants :

- Les caractéristiques territoriales suivantes : Cap atlantique compte 15 communes avec environ 75 119 habitants dont 12 318 allocataires (40% de la population couverte). Parmi les allocataires, 44% d'entre eux sont isolés sans enfant, 37,5% sont des familles biparentales et 14,7% sont des familles monoparentales (1814 familles).

Près de 25% des foyers allocataires ont des bas revenus.

La première catégorie de prestations mobilisée sur le territoire est celle de la solidarité/précarité à 51%, puis celle des prestations familiales (33%) et enfin de celle du logement (16%).

- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes est déployée sur la quasi-totalité du territoire avec sur le champ :
  1. Petite enfance : des structures collectives et des Maisons d'assistantes maternelles sur plusieurs communes, des assistantes maternelles moins nombreux, quelques communes au sud du territoire non couvertes par un Relais Petite enfance ;
  2. Enfance : des accueils périscolaires et accueils de loisirs dans chaque commune avec des besoins grandissants pour quelques communes, des propositions de séjours ;
  3. Jeunesse : différentes structures jeunesse avec une offre de qualité et un travail pour certaines d'accompagnement de projet de jeunes, de travail en partenariat avec les collèges et/ou asso locales, des démarches d'aller-vers, ... ;
  4. Parentalité : deux lieux d'accueils enfants-parents dont un ouvert en février 2022 sur 3 communes du territoire, diverses actions de parentalité notamment des ateliers parent/enfant.
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants : le travail au niveau intercommunal se concentrera plus particulièrement sur les thématiques de la Petite enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Parentalité avec un focus sur la gouvernance organisé par Cap Atlantique. Les objectifs communs de développement et de coordination des actions sont déclinés à l'article 4.
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs : Cap Atlantique et les Caf seront pilote de la démarche et de la conduite/animation des ateliers, les communes participent au comité de pilotage et aux différents ateliers mobilisés (en fonction de leurs ressources, de leurs volontés, les communes pourront investir l'animation d'un groupe de travail).

Ces éléments sont appréciés dans le diagnostic territorial et le plan d'actions figurant en annexe (1) de la présente convention.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, les Caf de Loire-Atlantique et du Morbihan, Cap Atlantique et les communes souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur Cap Atlantique ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

## **ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF**

Les interventions des Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de Cap Atlantique concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie.

## **ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DES COMMUNES ET DE CAP ATLANTIQUE**

Cap Atlantique n'a pas de compétence dans les champs de la petite-enfance, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, la parentalité, l'accès aux droits des familles. Les communes ci-après désignées restent compétentes dans ces domaines.

Chaque commune met en œuvre des actions au niveau municipal et/ou au niveau intercommunal pour répondre aux besoins repérés. Ces actions concernent le soutien aux services et équipements des champs susnommés.

Cap Atlantique accompagne en complémentarité ces actions afin de permettre de partager une vision globale et transversale, maintenir et développer des services aux familles du territoire, adapter les politiques sociales et familiales aux besoins des habitants et aux évolutions du territoire, et avoir une meilleure connaissance des besoins territoriaux et une meilleure interconnaissance.

De plus, Cap atlantique pilote un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) qui vient de définir son programme d'actions, en interface avec les besoins identifiés dans la CTG.

## ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux issus du diagnostic partagé et des ateliers sont :

- Mettre en réseau les acteurs du territoire
  - Se rencontrer et dialoguer, partager les informations
  - Former et professionnaliser
- Développer une politique d'aller-vers et accompagner les habitants
  - Conduire des démarches collectives
  - Créer des outils et des temps dédiés
- Organiser l'inclusion des enfants à besoins particuliers
  - Former et mettre en réseau les professionnels
  - Optimiser l'offre
- Articuler, rendre cohérente l'offre globale sur le territoire
  - Mettre en commun des moyens supplémentaires
  - Optimiser et décloisonner l'offre sur le territoire
- Mettre en place et organiser la gouvernance
  - Impulser une dynamique territoriale
  - Organiser un comité de suivi

## ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les Caf de Loire-Atlantique et du Morbihan, Cap Atlantique, et les communes s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés dans le plan d'actions annexé à la présente convention (annexe 3).

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint des Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue des Contrats enfance et jeunesse passés avec les collectivités signataires, les Caf s'engagent à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

De leur côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en annexe. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des besoins et des compétences détenues.

---

1 Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

## ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention et organiser la gouvernance, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants des Caf et de Cap Atlantique, ainsi que de deux représentants par commune (un élu et un technicien).

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par les Caf et Cap Atlantique, et se réunira au minimum une fois par an.

Le secrétariat permanent est assuré par Cap Atlantique.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, sont détaillées en annexe 3.

## ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par les autres parties, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

## **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## **ARTICLE 9 - EVALUATION**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans les fiches action (annexe 3). Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

## **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026**.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## **ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION**

### **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## ARTICLE 13 - LES RECOURS

### Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève les Caf et les collectivités.

## ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à .....Le.....2022

Fait en 18 exemplaires.

Cette convention comporte 11 pages paraphées par les parties.

<b>La Caf de Loire-Atlantique</b>		<b>La Caf du Morbihan</b>	
La Directrice	La Présidente	La Directrice	Le Président
<b>La commune de Assérac</b>		<b>La commune de Batz-sur-Mer</b>	
Le Maire		Le Maire	
<b>La commune de Camoël</b>		<b>La commune de Férel</b>	
Le Maire		Le Maire	
<b>La commune de Guérande</b>		<b>La commune de Herbignac</b>	
Le Maire		Le Maire	
<b>La commune de La Baule</b>		<b>La commune de La Turballe</b>	
Le Maire		Le Maire	
<b>La commune du Croisic</b>		<b>La commune du Poulignen</b>	
Le Maire		Le Maire	

<b>La commune de Mesquer</b>	<b>La commune de Pénestin</b>
Le Maire	Le Maire
<b>La commune de Piriac-sur-Mer</b>	<b>La commune de Saint-Lyphard</b>
Le Maire	Le Maire
<b>La commune de Saint-Molf</b>	<b>Cap Atlantique</b>
Le Maire	Le Président



Conduire des démarches collectives		Créer des outils et des temps dédiés			
Jeunesse	Parentalité	Multithématique	Enfance	Jeunesse	Parentalité
<b>Animation :</b> Mesquer, Cap Atlantique	<b>Animation :</b> La Baule, Saint-Lyphard, La Turballe, Mesquer, Cap Atlantique	<b>Animation :</b> Mesquer, Cap Atlantique	<b>Animation :</b> Mesquer, Cap Atlantique	<b>Animation :</b> Mesquer, La Turballe, Cap Atlantique	<b>Animation :</b> Le Pouliguen, Cap Atlantique
<b>Participation :</b> Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, Le Pouliguen, Pénestin, Mesquer, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf	<b>Participation :</b> Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, La Turballe, Le Pouliguen, Pouliguen, Pénestin, Mesquer, Saint-Lyphard, Saint-Molf	<b>Participation :</b> Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf	<b>Participation :</b> Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf	<b>Participation :</b> Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, La Turballe, Le Pouliguen, Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Saint-Lyphard, Saint-Molf	<b>Participation :</b> Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, La Turballe, Le Pouliguen, Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Saint-Lyphard, Saint-Molf
- Développer un/des projet(s) de chantier jeunes/d'animation hors les murs (dans les établissements scolaires et/ou sportifs)  - Créer des événements festifs organisés pour et/ou par les jeunes	- Organiser des ateliers/rencontres de "Présentation des acteurs locaux" dans des lieux neutres, alternatifs, de proximité  - Constituer un livret de bienvenue/d'accueil pour les nouveaux parents	- Sensibiliser au tri sélectif et au gaspillage alimentaire au sein des cantines  - Organiser des temps de sensibilisation/d'information, à destination des collégiens, et des temps à destination des parents	- Organiser des temps partagés entre enfants et adultes/personnes âgées (type repas intergénérationnels)	- Développer des temps d'intervention d'un animateur jeunesse hors-les-murs - Constituer un conseil intercommunal des Jeunes  - Organiser un forum ado avec des associations communales et intercommunales - Proposer des séjours pour les jeunes organisés au niveau intercommunal - Proposer des navettes ou du covoiturage, lors des événements - Créer et diffuser un prospectus unique avec toutes les structures jeunesse de l'intercommunalité et tous les lieux ressources - Rendre visible et accessible les centres d'action de prévention pour les 18-25 ans, et proposer des accompagnements	- Avoir plus de solutions d'hébergement (Mise en réseau des logements d'urgence sur Cap Atlantique ?)  - Organiser des temps d'écoute et d'aide pour les parents

Enjeu 2/5 :

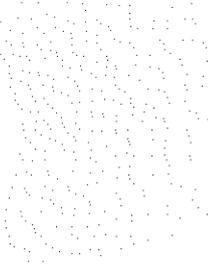
**Développer une politique d'aller-vers et accompagner les habitants**



Mettre en commun des moyens supplémentaires				Optimiser et décloisonner l'offre sur le territoire
Petite-enfance	Enfance	Jeunesse	Multithématique	Petite-enfance
<p><i>Animation :</i></p> <p>Cap Atlantique</p>	<p><i>Animation :</i></p> <p>Cap Atlantique</p>	<p><i>Animation :</i></p> <p>Cap Atlantique</p>	<p><i>Animation :</i></p> <p>Cap Atlantique</p>	<p><i>Animation :</i></p> <p>La Turballe, Le Poulliguen, Cap Atlantique</p>
<p><i>Participation :</i></p> <p>Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Guérande, Herbignac, La Turballe, Le Poulliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf</p>	<p><i>Participation :</i></p> <p>Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf</p>	<p><i>Participation :</i></p> <p>Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Turballe, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf</p>	<p><i>Participation :</i></p> <p>Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Turballe, Le Poulliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Lyphard, Saint-Molf</p>	<p><i>Participation :</i></p> <p>Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Turballe, Le Poulliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf</p>
<p>- Créer ou agrandir des structures d'accueil (augmenter le nombre de places)</p> <p>- Acheter des locaux pour soutenir la création de MAM</p> <p>- Créer un lieu unique sur Cap Atlantique, proposant des ressources d'information à destination des familles</p>	<p>- Mutualiser une cuisine centrale (par groupe de communes)</p> <p>- Favoriser les achats groupés (alimentaire)</p>	<p>- Proposer une aide à l'achat/location de vélo, et y associer le développement de station de réparation de deux roues sur le territoire</p> <p>- Proposer une aide financière à l'installation des jeunes sur les communes</p> <p>- Créer des lieux autonomes pour les jeunes (à partir de 17-18 ans) pour les responsabiliser</p> <p>- Développer une plateforme pour recenser les besoins de déplacement des jeunes et les offres de déplacement sur le territoire (covoiturage)</p>	<p>- Créer une page Facebook pour informer des outils et événements de soutien à la famille sur le territoire de Cap Atlantique</p>	<p>- Définir le territoire d'intervention des relais Petite enfance (RPE) pour viser une couverture totale</p> <p>- Centraliser les demandes d'accueil collectif et individuel dans les RPE (guichet unique avec interlocuteur)</p> <p>- Proposer des alternances/apprentissages dans le champ professionnel</p> <p>- Communiquer sur et valoriser le métier d'Assistante maternelle et sa professionnalisation</p>

Enjeu 4/S :

**Articuler, rendre cohérente l'offre globale sur le territoire**

 <p>Enjeu 5/5 :</p> <p><b>Mettre en place et organiser la gouvernance</b></p>	<p><b>Impulser une dynamique territoriale</b></p> <p><i>Multithématique</i></p> <p><i>Animation :</i></p> <p>Cap Atlantique</p> <p><i>Participation :</i></p> <p>Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf</p> <p>- Organiser des ateliers à fréquences régulières</p> <p>- Interroger élus et techniciens à fréquences régulières sur les besoins observés et les réponses collectives à donner</p>	<p><b>Organiser un comité de pilotage</b></p> <p><i>Multithématique</i></p> <p><i>Animation :</i></p> <p>Cap Atlantique</p> <p><i>Participation :</i></p> <p>Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf</p> <p>- Tenir un comité de pilotage à fréquences régulières</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Enjeu : Mettre en réseau les acteurs du territoire

Objectif (1A) :

## Se rencontrer et dialoguer, partager les informations

Déclinaison thématique

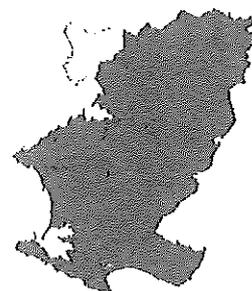
Petite-Enfance

Exemples d'action élaborée en atelier :

- Créer un espace en ligne de partage de documents/d'annuaires de l'offre de services

Communes participantes :

Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, Herbignac, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf



Acteurs sur le territoire :

EPE 44 ; Association Mille Feuilles et Petit Lu ; LAEP ; Linkiaa ; RPE Ville de Guérande, RPE Ville de Herbignac, RPE CCAS La Baule, RPE du Pays blanc ; RPE Sivu de la Roche Bernard ; MAM ; Etablissements d'Accueils du Jeune Enfant ; ...

Animateur(s)/Réfèrent(s) :

Chargé de coopération globale / Coordonnateur CTG (Cap Atlantique)

Calendrier de mise en œuvre :

Court terme (2022-2024)

Indicateur d'évaluation :

Nombre de réunions / Nombre de participants / Création d'un outil dédié

Déclinaison thématique

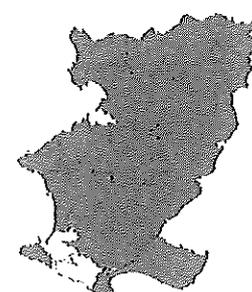
Parentalité

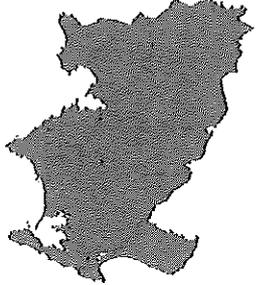
Exemples d'actions élaborées en atelier :

- Créer un répertoire des acteurs et de leurs missions (à destination des professionnels)
- Communiquer sur les actions des communes sur les réseaux sociaux

Communes participantes :

Assérac, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualiser les ressources/informations sur les besoins spécifiques des familles</li> </ul>	<u>Acteurs sur le territoire :</u>  EPE 44 ; Association Mille Feuilles et Petit Lu ; LAEP ; Maison des adolescents de Loire-Atlantique ; la Fédé ; Linkiaa ; Travailleurs sociaux CAF ; ...
<u>Animateur(s)/Référent(s) :</u>  La Turballe, Saint-Lyphard, Cap Atlantique	<u>Calendrier de mise en œuvre :</u>  Court terme (2022-2024)
<u>Indicateur d'évaluation :</u>  Nombre de réunions / Nombre de participants / Création d'un outil dédié / Visibilité de la communication externe (à destination des familles)	
Déclinaison thématique	<b>Multithématique</b>
<u>Exemples d'actions élaborées en atelier :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunir les acteurs par thématique (coordinateurs et/ou directeurs et/ou animateurs et/ou élus)</li> <li>• Organiser des ateliers/temps de rencontre entre professionnels et administrés (parents), ouvert aux partenaires institutionnels et/ou associatifs</li> </ul>	<u>Communes participantes :</u>  Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf    <u>Acteurs sur le territoire :</u>  En fonction, mobilisation de partenaires institutionnels ou associatifs
<u>Animateur(s)/Référent(s) :</u>  Mesquer, La Turballe, Cap Atlantique	<u>Calendrier de mise en œuvre :</u>  Court terme (2022-2024)
<u>Indicateur d'évaluation :</u>  Nombre de réunions / Nombre d'évènements, rencontres ou ateliers organisés / Nombre de participants	

Enjeu : Mettre en réseau les acteurs du territoire

Objectif (1B) :

## Former, professionnaliser

Déclinaison thématique

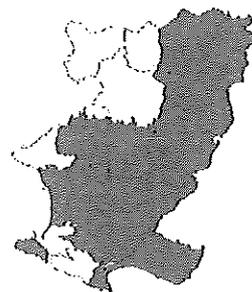
Petite-Enfance

Exemple d'action élaborée en atelier :

- Proposer des temps d'immersion/stages dans les autres structures/temps de partage de bonnes pratiques

Communes participantes :

Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Saint-Lyphard, Saint-Molf



Acteurs sur le territoire :

/

Animateur(s)/Réfèrent(s) :

Chargé de coopération globale / Coordinateur CTG (Cap Atlantique)

Calendrier de mise en œuvre :

Moyen terme (2024-2026)

Indicateur d'évaluation :

Nombre de réunions, temps d'échange inter ou pluri-communales /

Déclinaison thématique

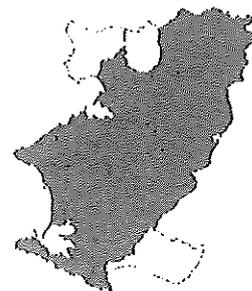
Enfance

Exemple d'action élaborée en atelier :

- Financer la formation de nouveaux animateurs contre un engagement de service sur un temps donné

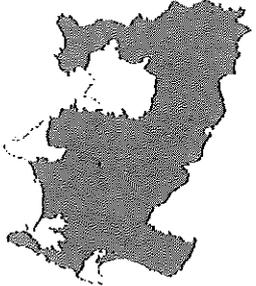
Communes participantes :

Assérac, Batz-sur-Mer, Férel, Guérande, Herbignac, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf



Acteurs sur le territoire :

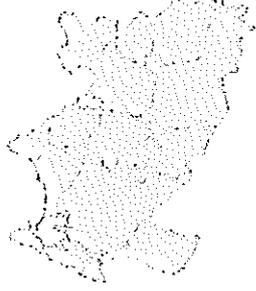
EPE 44 ; Association Mille Feuilles et Petit Lu ; LAEP ; Maison des adolescents de Loire-Atlantique ; Lila Presqu'île ; Mission locale ; la Fédé ; Linkiaa ; ...

<u>Animateur(s)/Réfèrent(s) :</u> Chargé de coopération globale / Coordinateur CTG (Cap Atlantique)		<u>Calendrier de mise en œuvre :</u> Court à moyen terme (2022-2026)	
<u>Indicateur d'évaluation :</u> Nombre de formations proposées / Total temps de formation / Nombre de participants / Nombre d'embauches liées à une formation			
Déclinaison thématique		<b>Multithématique</b>	
<u>Exemple d'action élaborée en atelier :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualiser les ressources RH entre communes : formations dédiés au personnel ou aux élus ; CVthèques ; mutualisation d'animateurs remplaçants</li> </ul>		<u>Communes participantes :</u> Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, La Turballe, Le Croisic, Mesquer, Pénestin, Saint-Lyphard, Saint- Molf 	
		<u>Acteurs sur le territoire :</u> EPE 44 ; Services scolaires ; SDJES (DSDEN 44) ; Maison des adolescents de Loire-Atlantique ; Lila Presqu'île ; Mission locale ; la Fédé ; Linkiaa ; MJC La Baule ...	
<u>Animateur(s)/Réfèrent(s) :</u> Chargé de coopération globale / Coordinateur CTG (Cap Atlantique)		<u>Calendrier de mise en œuvre :</u> Moyen terme (2024-2026)	
<u>Indicateur d'évaluation :</u> Nombre de formations proposées / Total temps de formation / Nombre de participants / Nombre de dossiers de candidature partagés			

Enjeu : *Créer des espaces de rencontre et de dialogue entre les jeunes et les acteurs locaux pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle.*

Objectif (2A) :

## Conduire des démarches collectives

Déclinaison thématique		Jeunesse	
<u>Exemples d'actions élaborées en atelier :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Développer un/des projet(s) de chantier jeunes/d'animation hors les murs (dans les établissements scolaires et/ou sportifs)</li><li>• Créer des événements festifs organisés pour et/ou par les jeunes</li></ul>		<u>Communes participantes :</u> Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf 	
<u>Acteurs sur le territoire :</u> EPE 44 ; Maison des adolescents de Loire-Atlantique ; Lila Presqu'île ; la Fédé ; Linkiaa ; MJC La Baule ; Spot 15/25 (PEP 44-49) ; ...		<u>Calendrier de mise en œuvre :</u> Moyen terme (2024-2026)	
<u>Animateur(s)/Réfèrent(s) :</u> Mesquer, Cap Atlantique			
<u>Indicateur d'évaluation :</u> Nombre d'évènement organisé / Nombre de participant			
Déclinaison thématique		Parentalité	
<u>Exemples d'actions élaborées en atelier :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Organiser des ateliers/rencontres de "Présentation des acteurs locaux" dans des lieux neutres, alternatifs, de proximité</li><li>• Constituer un livret de bienvenue/d'accueil pour les nouveaux parents</li></ul>		<u>Communes participantes :</u> Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf 	
<u>Acteurs sur le territoire :</u> EPE 44 ; Association Mille Feuilles et Petit Lu ; LAEP ; Maison des adolescents de Loire-Atlantique ; Lila Presqu'île ; la Fédé ; Linkiaa ; Travailleurs sociaux Caf ; ...		<u>Calendrier de mise en œuvre :</u> Moyen terme (2024-2026)	
<u>Animateur(s)/Réfèrent(s) :</u> La Baule, La Turballe, Saint-Lyphard, Mesquer, Cap Atlantique			
<u>Indicateur d'évaluation :</u> Nombre d'évènements organisés / Nombre de participants / Nombre d'outils créés			

Enjeu : développer une politique d'effets-mer et accompagner les habitants

Objectif (2B) :

## Créer des outils et des temps dédiés

Déclinaison thématique

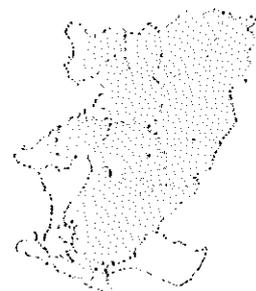
Multithématique

Exemples d'actions élaborées en atelier :

- Sensibiliser au tri sélectif et au gaspillage alimentaire au sein des cantines
- Organiser des temps de sensibilisation/d'information, à destination des collégiens, et des temps à destination des parents

Communes participantes :

Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf



Acteurs sur le territoire :

EPE 44 ; Maison des adolescents de Loire-Atlantique ; Lila Presqu'île ; Mission locale ; la Fédé ; Linkiaa ; Cap Atlantique ; ...

Animateur(s)/Réfèrent(s) :

Mesquer, Cap Atlantique

Calendrier de mise en œuvre :

Moyen terme (2024-2026)

Indicateur d'évaluation :

Nombre d'outils créés / Nombre d'évènements ou ateliers organisés / Nombre de participants

Déclinaison thématique

Enfance

Exemple d'action élaborée en atelier :

- Organiser des temps partagés entre enfants et adultes/personnes âgées (type repas intergénérationnels)

Communes participantes :

Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf



Acteurs sur le territoire :

EPE 44 ; Presqu'île ; la Fédé ; Linkiaa ; EHPAD ; ...

Animateur(s)/Réfèrent(s) :

Mesquer, Cap Atlantique

Calendrier de mise en œuvre :

Moyen terme (2024-2026)

Indicateur d'évaluation :

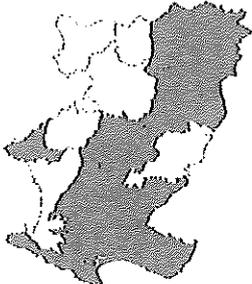
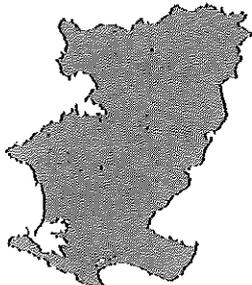
Nombre d'outils créés / Nombre d'évènements ou ateliers organisés / Nombre de participants

Déclinaison thématique	Jeunesse	
<u>Exemples d'actions élaborées en atelier :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des temps d'intervention d'un animateur jeunesse hors-les-murs</li> <li>• Constituer un conseil intercommunal des Jeunes</li> <li>• Organiser un forum ado avec des associations communales et intercommunales</li> <li>• Proposer des séjours pour les jeunes organisés au niveau intercommunal</li> <li>• Proposer des navettes ou du covoiturage, lors des évènements</li> <li>• Créer et diffuser un prospectus unique avec toutes les structures jeunesse de l'intercommunalité et tous les lieux ressources</li> <li>• Rendre visible et accessible les centres d'action de prévention pour les 18-25 ans, et proposer des accompagnements</li> </ul>	<u>Communes participantes :</u> Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf  <u>Acteurs sur le territoire :</u> EPE 44 ; Maison des adolescents de Loire-Atlantique ; Lila Presqu'île ; Mission locale ; la Fédé ; Linkiaa ; Cap Atlantique ; Structures d'accueils jeunes ; ...	
<u>Animateur(s)/Réfèrent(s) :</u>  La Turballe, Mesquer, Cap Atlantique (CISPD)	<u>Calendrier de mise en œuvre :</u>  Moyen terme (2024-2026)	
<u>Indicateur d'évaluation :</u> Nombre d'outils créés / Nombre d'évènements ou ateliers organisés / Nombre de participants		
Déclinaison thématique	Parentalité	
<u>Exemples d'actions élaborées en atelier :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir plus de solutions d'hébergement (Mise en réseau des logements d'urgence sur Cap Atlantique ?)</li> <li>• Organiser des temps d'écoute et d'aide pour les parents</li> </ul>	<u>Communes participantes :</u> Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Saint-Lyphard, Saint-Molf  <u>Acteurs sur le territoire :</u> EPE 44 ; Association Mille Feuilles et Petit Lu ; LAEP ; Maison des adolescents de Loire-Atlantique ; Lila Presqu'île ; Mission locale ; la Fédé ; Linkiaa	
<u>Animateur(s)/Réfèrent(s) :</u>  Le Pouliguen, Cap Atlantique	<u>Calendrier de mise en œuvre :</u>  Moyen terme (2024-2026)	
<u>Indicateur d'évaluation :</u> Nombre d'outils créés / Nombre d'évènements ou ateliers organisés / Nombre de participants		

# Enjeu : Organiser l'inclusion des enfants à besoins particuliers

Objectif (SA) :

## Former et mettre en réseau les professionnels

Déclinaison thématique		Petite-Enfance
<u>Exemples d'actions élaborées en atelier :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>Créer un espace en ligne de partage de documents/d'annuaires de l'offre de services</li></ul>		<u>Communes participantes :</u> Batz-sur-Mer, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, Le Croisic, Le Pouliguen, Piriac-sur-Mer, Saint-Molf  <u>Acteurs sur le territoire :</u> Jeunesse & Avenir ; la Fédé ; LAEP ; Structures d'accueil ; Handisup ; ...
<u>Animateur(s)/Réfèrent(s) :</u> Chargé de coopération globale / Coordonnateur CTG (Cap Atlantique)		<u>Calendrier de mise en œuvre :</u> Court terme (2022-2024)
<u>Indicateur d'évaluation :</u> Nombre d'outils créés / Nombre de réunions ou ateliers organisés / Nombre de participants		
Déclinaison thématique		Multithématique
<u>Exemples d'actions élaborées en atelier :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>Créer un répertoire des acteurs et de leurs missions (à destination des professionnels)</li><li>Communiquer sur les actions des communes sur les réseaux sociaux</li><li>Mutualiser les ressources/informations sur les besoins spécifiques des familles</li></ul>		<u>Communes participantes :</u> Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf  <u>Acteurs sur le territoire :</u> Jeunesse & Avenir ; la Fédé ; Autonomie insertion CAF56 ; LAEP ; Structures d'accueil ; Handisup ; ...
<u>Animateur(s)/Réfèrent(s) :</u> Piriac-sur-Mer, Cap Atlantique		<u>Calendrier de mise en œuvre :</u> Court terme (2022-2024)
<u>Indicateur d'évaluation :</u> Nombre d'outils créés / Nombre de réunions ou ateliers organisés / Nombre de participants		

# Enjeu : Organiser l'inclusion des enfants à besoins particuliers

Objectif (3B) :

## Optimiser l'offre

Déclinaison thématique

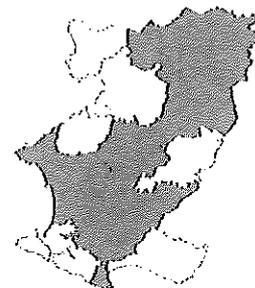
Petite-Enfance

Exemples d'action élaborée en atelier :

- Permettre une complémentarité entre l'accueil individuel et collectif (pour les enfants à besoins particuliers)
- Mettre en place une adaptation pour l'accueil des enfants en bas-âge à besoins particuliers

Communes participantes :

Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Turballe, Le Pouliguen, Piriac-sur-Mer, Saint-Molf



Acteurs sur le territoire :

EPE 44 ; Jeunesse & Avenir ; Structures d'accueil ; LAEP ; ...

Animateur(s)/Réfèrent(s) :

Piriac-sur-Mer , Cap Atlantique

Calendrier de mise en œuvre :

Moyen terme (2024-2026)

Indicateur d'évaluation :

Augmentation du nombre d'enfants à besoins particuliers accueillis / Maintien de la qualité d'accueil – Retour des familles / Nombre de réunions organisés

Déclinaison thématique

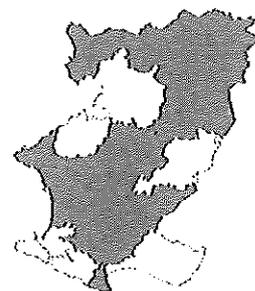
Parentalité

Exemple d'action élaborée en atelier :

- Rendre plus lisible les offres d'accueil (type, lieux, horaires, etc.) par des moyens de communication plus pertinents

Communes participantes :

Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Turballe, Le Pouliguen, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Molf



Acteurs sur le territoire :

EPE 44 ; Jeunesse & Avenir ; Services scolaires ; SDJES (DSDEN 44) ; Maison des adolescents de Loire-Atlantique ; la Fédé ; ...

Animateur(s)/Réfèrent(s) :

La Turballe, Cap Atlantique

Calendrier de mise en œuvre :

Moyen terme (2024-2026)

Indicateur d'évaluation :

Nombre de réunions organisés / Nombre de participants / Nombre d'outils créés

# Enjeu : Articuler, rendre cohérente l'offre globale sur le territoire

Objectif (4A) :

## Mettre en commun des moyens supplémentaires

Déclinaison thématique		Petite enfance	
<u>Exemples d'actions élaborées en atelier :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Créer ou agrandir des structures d'accueil (augmenter le nombre de places)</li><li>• Acheter des locaux pour soutenir la création de MAM</li><li>• Créer un lieu unique sur Cap Atlantique, proposant des ressources d'information à destination des familles</li></ul>		<u>Communes participantes :</u> Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Turballe, Le Pouliguen, Mesquer, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf	
		<u>Acteurs sur le territoire :</u> CAF ; PMI ; ...	
<u>Animateur(s)/Réfèrent(s) :</u> Chargé de coopération globale / Coordonnateur CTG (Cap Atlantique)		<u>Calendrier de mise en œuvre :</u> Court à moyen terme (2022-2026)	
<u>Indicateur d'évaluation :</u> Augmentation du nombre de demandes d'accueil résolus et/ou diminution de la liste d'attente / Nombre de réunions ou ateliers / Nombre de participants			
Déclinaison thématique		Enfance	
<u>Exemples d'actions élaborées en atelier :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mutualiser une cuisine centrale (par groupe de communes)</li><li>• Favoriser les achats groupés (alimentaire)</li></ul>		<u>Communes participantes :</u> Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf	
		<u>Acteurs sur le territoire :</u> SPL Restauration Presqu'île ; ...	
<u>Animateur(s)/Réfèrent(s) :</u> Chargé de coopération globale / Coordonnateur CTG (Cap Atlantique)		<u>Calendrier de mise en œuvre :</u> Moyen terme (2024-2026)	

Indicateur d'évaluation :

Nombre de réunions organisés / Nombre d'outils créés

Déclinaison thématique

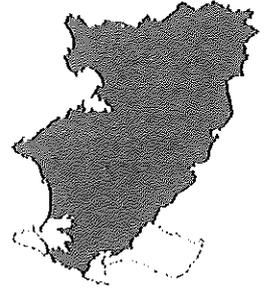
**Jeunesse**

Exemples d'actions élaborées en atelier :

- Proposer une aide à l'achat/location de vélo, et y associer le développement de station de réparation de deux roues sur le territoire
- Proposer une aide financière à l'installation des jeunes sur les communes
- Créer des lieux autonomes pour les jeunes (à partir de 17-18 ans) pour les responsabiliser
- Développer une plateforme pour recenser les besoins de déplacement des jeunes et les offres de déplacement sur le territoire (covoiturage)

Communes participantes :

Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Turballe, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf



Acteurs sur le territoire :

PEP Atlantique-Anjou 44-49 ; PEP 56 ; UFCV ; ...

Animateur(s)/Réfèrent(s) :

Chargé de coopération globale / Coordonnateur CTG (Cap Atlantique)

Calendrier de mise en œuvre :

Moyen terme (2024-2026)

Indicateur d'évaluation :

Nombre de réunions organisés / Nombre d'outils créés

Déclinaison thématique

**Multithématique**

Exemples d'actions élaborées en atelier :

- Créer une page Facebook pour informer sur les actions parentalité du territoire de Cap Atlantique

Communes participantes :

Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Turballe, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf



Acteurs sur le territoire :

/

Animateur(s)/Réfèrent(s) :

Chargé de coopération globale / Coordonnateur CTG (Cap Atlantique)

Calendrier de mise en œuvre :

Moyen terme (2024-2026)

Indicateur d'évaluation :

Nombre de réunions organisés / Nombre d'outils créés

# Enjeu : Articuler, rendre cohérente l'offre globale sur le territoire

Objectif (4B) :

## Optimiser et décloisonner l'offre sur le territoire

Déclinaison thématique

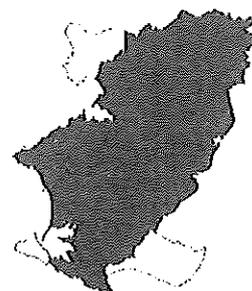
Petite enfance

Exemples d'actions élaborées en atelier :

- Définir le territoire d'intervention des relais Petite enfance (RPE) pour viser une couverture totale
- Centraliser les demandes d'accueil collectif et individuel dans les RPE (guichet unique avec interlocuteur)
- Proposer des alternances/apprentissages dans le champ professionnel
- Communiquer sur et valoriser le métier d'Assistante maternelle et sa professionnalisation

Communes participantes :

Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Turballe, Le Pouliguen, Mesquer, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf



Acteurs sur le territoire :

RPE Sivu La Roche Bernard ; RPE Ville de Guérande ; RPE intercommunal Assérac, Herbignac, La Chapelle des Marais, Saint Lyphard ; RPE CCAS La Baule, RPE du Pays blanc ; CAF ; PMI ; ...

Animateur(s)/Réfèrent(s) :

La Turballe, Le Pouliguen, Cap Atlantique

Calendrier de mise en œuvre :

Court terme (2022-2024)

Indicateur d'évaluation :

Nombre de réunions / Nombre de participants / Nombre de projets de mise en commun / Nombre de campagnes de communication et nombre de personnes sensibilisées

## Enjeu : Mettre en place et organiser la gouvernance

### Objectif (5A) :

Organiser la gouvernance territoriale (multithématique) pour améliorer la qualité de vie des habitants

#### Déclinaison thématique

#### Multithématique

##### Actions :

- Organiser des ateliers à fréquences régulières
- Mobiliser, développer et animer des partenariats et des réseaux (transversalité entre les différents services, acteurs et équipements du territoire)
- Interroger élus et techniciens à fréquences régulières sur les besoins observés et les réponses collectives à donner
- Animer des réunions thématiques et des groupes de travail afin de développer les logiques de coopération et de mutualisation du territoire
- Assurer le suivi et la mise en œuvre des projets dans le cadre de la CTG

##### Communes participantes :

Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf



##### Acteurs sur le territoire :

/

##### Animateur(s)/Réfèrent(s) :

Chargé de coopération globale / Coordonnateur CTG (Cap Atlantique)

##### Calendrier de mise en œuvre :

Court terme (2022-2023)

##### Indicateur d'évaluation :

Nombre d'ateliers organisés / Nombre de participants / Qualité des participants / Nombre de partenaires institutionnel ou associatif inclus / Nombre d'actions au service du territoire mises en œuvre

## Enjeu : Mettre en place et organiser la gouvernance

### Objectif (5B) :

Organiser un comité de pilotage

#### Déclinaison thématique

#### Multithématique

##### Actions à mettre en œuvre :

- Organiser un comité de pilotage au minimum une fois par an  
Cette instance assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ; contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ; veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ; porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.  
Cette instance est composée de deux participants par communes (un référent élu et un référent technicien), et est copilotée par les Caf et Cap Atlantique

##### Communes participantes :

Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf



##### Animateur(s)/Référent(s) :

Chargé de coopération globale / Coordonnateur CTG (Cap Atlantique)

##### Calendrier de mise en œuvre :

Durée de la convention (5 ans : 2022-2026)

##### Indicateur d'évaluation :

Nombre de réunions et de participants